

MAIRIE DE LA TOURETTE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

PROCES VERBAL

de la séance du 24 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge GRANJON, Maire.

Date de la convocation : 17 février 2023

PRESENTS: ABDALLAH Joseph, GRANJON Serge, BAREL Yvonne, GRANDCHAMP Philippe, LAGER Marie Odile, DURIEUX Jacques, BAREL Christian, DUPIN Robert, FAURE Jean-Yves, PATOUILLARD Estelle, GRAC Claude, REGIOR Brigitte

ABSENTS EXCUSES : PERONON Jocelyne, BAREL Christian

ABSENTS EXCUSES et REPRESENTES : POIRIEUX Corinne, THOMAS Eddy,

ABSENTS :

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants: 13

Secrétaire de la séance : Marie Odile LAGER

Ordre du jour

- approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier dernier
- SIEL: travaux d'extension "chemin de Guillaumont" pour alimenter la création de 2 lots (propriété ASTIER)
- présentation du projet de voirie "Rue de Bel Air "
- commémoration de la fin du conflit en Algérie, organisée par la FNACA et qui aura lieu cette année sur notre commune le dimanche 19 Mars
- détermination de dates
 - * commémoration du 8 mai
 - * nettoyage de printemps
- avance du site internet
- question diverses

Préambule

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2023 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à cette nouvelle séance.

Aucune observation n'ayant été formulée, ce procès-verbal est adopté.

Délibérations du Conseil Municipal

SIEL : extension BTS "Vaux- Chemin de Guillaumont" pour alimenter la propriété de Monsieur ASTIER suite à une division de parcelles

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager les travaux d'extension (BTS.P « Vaux ») sur le chemin de Guillaumont pour alimenter la propriété de Monsieur ASTIER

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT des travaux	% - PU	Participation commune
<i>Propriété ASTIER</i>			
Extension BTS P « VAUX »	12.550 €	59,3 %	7.442,15 €
Extension IGC TEL	4.910 €	100,00 %	4.910,00 €
Total	17.460 €		12.352,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Extension BTS P. « Vaux » prop. ASTIER, dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, et décide d'amortir ce fonds de concours en 10 années.

Divers thèmes abordés

◆ *Présentation du projet de voirie "Rue de Bel Air"*

Un croquis de projet de voirie a été fait par les techniciens de Loire Forez Agglomération.

Il est envisagé une partie cyclable des 2 côtés de la voirie principale (avec possibilité d'empiètement sur les voies piétonnes), 2 ralentisseurs sur toute la largeur de la voie.

Ledit projet sera présenté prochainement aux riverains.

Compte tenu qu'une partie de la voirie se trouve sur la commune de St Bonnet-le-Château, il serait judicieux que les travaux soient faits ensemble. Ne sachant pas si la commune de St Bonnet-le-Château les a budgétés, ces travaux devraient être réalisés durant l'année 2024.

Afin d'anticiper une partie des travaux, en 2023, l'éclairage public du quartier de Taillefer va être changé (19 têtes de candélabres vont passer en led);

◆ Proposition voirie 2023

Un devis a été demandé à Loire Forez Agglomération afin de connaître le coût de la réfection de la voirie dénommée "Chemin du Pavé" qui est très endommagée.
Le montant des travaux serait de 24.745,80 € TTC.



De plus, la commune de Saint-Nizier-de-Fornas envisage la réfection de la voirie "Route des Monnets" qui est une voie limitrophe avec notre commune (partie située sur St Nizier, l'autre partie située sur La Tourette)
Une estimation sommaire avait été faite en 2021 par Loire Forez Agglomération. Le montant des travaux approcherait les 12.500,00 € TTC.



◆ *Commémoration de la fin du conflit en Algérie organisée par la FNACA : le 19 mars à 10H30 à La Tourette*

Cette année, la commémoration a lieu sur notre commune .

Pour information, chaque année, celle-ci a lieu sur une commune différente entre La Tourette, St-Nizier-de-Fornas, Rozier-Côtes-d'Aurec, Périgneux et Saint-Bonnet-le-Château.

La commune offre une gerbe de fleurs qui sera déposée au monument aux morts, et la fanfare municipale de St Pal en Chalencon a été confirmée.

Ensuite, le cortège mené par la FNACA ira déposer une autre gerbe de fleurs auprès du monument des anciens d'Algérie qui se trouve vers le parking du cimetière.

Un apéritif est ensuite proposé dans la salle ERA.

◆ *date de la Commémoration du 8 mai*

le samedi 6 mai à 10H30

◆ *date du nettoyage de printemps*

le samedi 1er avril- rendez-vous devant la mairie à 8h30 pour un départ à 9h

Prévoir la réalisation de flyers et organisation de secteurs

◆ *date pour la remise du fleurissement*

le samedi 15 avril à 17H (salle ERA)

◆ *Avancement du site Internet*

Une dernière réunion avec le fournisseur du site est prévue le 28 février pour diverses retouches et formations.

Ensuite, chaque membre devrait progressivement alimenter les rubriques qui lui seront attribuées.

Une mise à disposition du site serait envisagée courant avril.

SYNTHESE DES DATES

- **dimanche 19 mars : commémoration fin du conflit en Algérie : 10H30 en mairie**
- **vendredi 31 mars : prochain Conseil Municipal à 20h30**
- **samedi 1er avril : nettoyage de printemps : 8h30 en mairie**
- **samedi 15 avril : remise des prix du fleurissement : 17H salle ERA**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

APPROBATION du PROCES VERBAL

REMARQUES ET OBSERVATIONS FAÎTES PAR LES CONSEILLERS

Le procès-verbal a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à la séance du 31 mars 2023.

A l'ouverture de la séance du 31 mars, Monsieur le Maire a demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

Approbation en date du 31 mars 2023.

Le Maire
Serge GRANJON



La secrétaire
Marie Odile LAGER